

Bienvenue au Foyer.

Dans le but de rendre votre séjour ici le plus agréable pour toutes, nous désirons attirer votre attention sur le règlement intérieur et vous informer des différents services mis à votre disposition.

I. REGLEMENT INTERIEUR

HORAIRES: Pendant l'été, du 1er juillet au 30 septembre inclus, le Foyer reste ouvert toutes les nuits.

Pendant l'année universitaire, du 1er octobre au 30 juin inclus, le Foyer reste ouvert les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. Tous les autres soirs, la porte extérieure est fermée à 1h30 et reste close jusqu'à 6h. du matin. Il est inutile de déranger qui que ce soit pour faire ouvrir la porte entre 1h30 et 6h. **Si vous souhaitez dormir dans votre lit, assurez-vous de pouvoir rentrer avant 1h30, autrement vous passerez la nuit dehors. De la même façon, ne prévoyez pas de voyage qui vous oblige à quitter le Foyer avant 6h. *Il n'y a aucune exception possible.***

BRUIT: Lorsque 124 personnes vivent dans un même lieu, le bruit peut devenir un problème sérieux. Aussi chacune doit prendre la responsabilité de:

- ne pas faire trop de bruit de manière générale (ex: ne pas crier dans les couloirs; ne pas mettre la radio ou les stéréos trop fort; éteindre les téléphones portables pendant la nuit).
- observer le silence le plus strict entre 23h. et 8h. le matin.
- fermer les fenêtres, portes et vasistas si vous voulez écouter de la musique ou parler dans votre chambre. Le Foyer n'est pas insonorisé et le bruit qui se fait dans les chambres et les couloirs se répand facilement et s'amplifie dans la cour intérieure, ce qui perturbe un grand nombre de personnes si vous ne prenez pas les précautions citées ci-dessus.

Si vous êtes gênée par du bruit dans le Foyer, n'hésitez pas à le dire à la réception afin que l'on intervienne aussitôt: vous rendrez service à tout le monde.

Le climat du Foyer doit permettre à chacune de poursuivre ses études et de se reposer dans de bonnes conditions. Toute résidente qui perturbera le bien-être de la collectivité sera mise à la porte.

CHAMBRES: Le Foyer n'étant pas un hôtel, vous devez faire votre lit et garder votre chambre en ordre. Il est interdit de laver et de faire sécher du linge dans les chambres ainsi que d'y faire la cuisine; utilisez les endroits réservés et équipés pour ces usages.

Il est interdit de fixer des cartes postales et des photos sur les murs ou sur la porte de votre chambre. Dans les chambres équipées de panneaux de liège, toutes vos photos, posters, etc. doivent être affichés **UNIQUEMENT SUR CES PANNEAUX** avec des punaises ou des épingles (pas de scotch, colle, ou patafix). Les femmes de chambre sont autorisées à retirer tout ce qui serait fixé en dehors de ces panneaux.

Dans les chambres qui n'ont pas encore été équipées de panneaux, il est possible de décorer votre chambre avec quelques affiches à condition de les fixer uniquement avec du collant à deux faces (ni punaises ni autres pointes). En cas de doute, demander la permission à la Maîtresse de Maison avant de mettre quoi que ce soit sur les murs.

La Maîtresse de Maison veille à l'état des chambres; elle est habilitée à vous rappeler à l'ordre si votre chambre n'est pas bien tenue ou si vous contrenez au présent règlement. Toute dégradation dans votre chambre entraînera une retenue sur le remboursement de la caution versée lors de votre inscription.

SECURITE: Selon les ordonnances formelles des pompiers de Paris et par mesure de sécurité, toute flamme, tout appareil de chauffage ou de cuisine (plaques chauffantes, appareils de cuisson à vapeur, grille-pain, résistances de toutes sortes, camping gaz, etc.) ainsi que les bougies sont strictement interdits dans les chambres. La direction se réserve le droit de confisquer tout objet interdit ou tout objet se trouvant sur le rebord des fenêtres, ceci afin d'éviter des accidents. En outre il n'est pas permis de garder des animaux dans les chambres.

CLES: A votre arrivée au Foyer vous recevrez une clé avec un porte-clé. Au départ vous devrez remettre la clé et le porte-clé en main propre à la standardiste. Toute clé perdue sera facturée 15 €, tout porte-clé perdu sera facturé 20 €. Pour votre propre sécurité fermez votre porte à clé lorsque vous quittez votre chambre, même pour quelques minutes.

ABSENCES TEMPORAIRES: La loi fait obligation aux foyers d'étudiants de toujours pouvoir dire qui est présent dans le bâtiment surtout la nuit, ceci pour pouvoir organiser les secours en cas de sinistre. Si donc vous restez en dehors du Foyer pour une ou plusieurs nuits (ex: départ en week-end, vacances, etc.), n'oubliez pas de remplir une fiche de sortie à la réception. Par ailleurs cela nous permettra de veiller à la sécurité de votre chambre et de vous contacter en cas d'urgence.

Pour les mêmes raisons, chaque fois que vous sortez du foyer, mettez une des rondelles disposées sur le comptoir de la réception dans votre casier, ce qui signifie que vous êtes absente. N'oubliez pas de la retirer à votre retour.

VISITES: Elles sont autorisées de 9h. à 23h. Vos visiteurs doivent **OBLIGATOIREMENT** vous demander à la réception. Ceci pour préserver votre liberté (éliminer les importuns) et accroître votre sécurité (limiter le nombre des personnes qui traînent dans la maison sous prétexte d'une visite.)

Tous les visiteurs doivent quitter le Foyer **au plus tard avant 23h**. Vous êtes responsable du bruit ou des dégâts que peuvent causer vos visiteurs.

Personne de l'extérieur n'est autorisé à passer la nuit au Foyer sans en avoir reçu l'accord de l'administration et être enregistré à la réception. La personne devra alors acquitter le prix de la nuit au tarif "passager."

Il est interdit de confier votre clé de chambre à qui que ce soit, y compris famille et amis, et de même, d'autoriser toute personne à rester dans votre chambre en votre absence.

TABAC: En accord avec la législation française, il est interdit de fumer dans toutes les parties communes du Foyer. Celles qui le désirent peuvent fumer dans leur chambre à condition d'avoir l'accord de la camarade de chambre le cas échéant.

CHAMBRES, BAGAGERIE, ET PLACARDS: Lorsque vous quittez définitivement le Foyer vous devez emporter toutes vos affaires avec vous. Les effets que vous laisseriez après votre départ seraient immédiatement jetés. Le Foyer dégage toute responsabilité en ce domaine.

TOUT DEGAT COMMIS A L'INTERIEUR DU FOYER EST DU INTEGRALEMENT.

**TOUT MANQUEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR PEUT ENTRAINER VOTRE
EXPULSION IMMEDIATE DU FOYER.**

II. INFORMATIONS

ALARME: Le Foyer est équipé d'un système de détection d'incendie. En cas de danger l'alarme est déclenchée et les résidentes doivent quitter leur chambre immédiatement et dans le calme.

Ce système est très sensible. Ne laissez pas vos aliments cuire sans surveillance ; en cas de fumées, vous risquez de déclencher l'alarme.

URGENCES: En cas d'urgence adressez-vous à la personne à la réception. Après la fermeture du Foyer, contactez la personne dans la chambre de garde (rez de chaussée, à gauche de la porte principale). Avant de déranger qui que ce soit, assurez-vous bien qu'il s'agit d'une urgence véritable: accident, maladie grave, incident grave, etc.

ELECTRICITE: Toutes les chambres du Foyer fonctionnent en 220 volts. N'oubliez pas de vérifier le voltage de vos appareils avant utilisation. En cas de doute adressez-vous à l'agent d'entretien.

Ne branchez pas d'appareils trop puissants, vous feriez disjoncter tout l'étage; après 16h., l'agent d'entretien n'étant plus là, il faudrait attendre le lendemain pour que le courant soit rétabli.

CONFORT: Dans chaque chambre il y a un cabinet de toilette avec eau chaude et froide ; les douches et WC sont à l'étage. Le Foyer fournit oreillers, draps et couvertures mais pas le linge de toilette.

DOUCHES: Elles sont ouvertes de 7h. à 23H.

DRAPS: Ils sont changés tous les quinze jours.

APPELS TELEPHONIQUES: Vos communications vous sont transmises directement dans vos chambres entre 8h. et 23h. De façon à permettre à un maximum de résidentes de recevoir des appels, veillez à ne pas rester trop longtemps en communication. Si vous attendez un appel urgent avant 8h. ou après 23h. restez à la réception où l'on pourra vous passer votre communication.

COURRIER: Il est distribué une fois par jour du lundi au samedi inclus. Il est mis dans le casier portant le numéro de votre chambre (à la réception), ainsi que les avis pour les paquets et les messages.

ENTRETIEN COURANT (ex: ampoule électrique grillée, lavabo bouché, etc.): le signaler à la femme de chambre de votre étage ou à la réception.

PAIEMENTS: Les résidentes doivent régler leur chambre **avant le 10 de chaque mois**. Si vous vous absentez pendant un week-end ou pendant les vacances, le mois reste dû intégralement.

Vous pouvez régler votre chambre aux bureaux de l'entresol ou à la réception par chèque, par carte bancaire, ou en espèces. Vous pouvez aussi régler par virement mensuel à notre banque dont les coordonnées sont :

Intitulé : Foyer International des Etudiantes
Adresse Banque : BNP PARIBAS, Agence Montparnasse
66 Avenue du Maine, 75014 Paris
Code Banque : 30004 (BNP Paribas)
Code Agence : 00741
Numéro de Compte : 00027026356
Cle RIB : 28
N° IBAN : FR76 3000 4007 4100 0270 2635 628
BIC : BNPAFRPPXV

Les éventuels frais et commissions retenus sur votre chèque ou votre virement seront à votre charge.

PREAVIS ET CAUTION: La caution (un mois de frais d'hébergement) qui a été versée au moment de l'inscription est remboursée à la fin du séjour **si un préavis d'un mois minimum est donné à la direction** et s'il n'y a aucune dégradation dans la chambre. Les dégâts commis sont dûs intégralement.

Le préavis de départ du Foyer ne peut être donné qu'à partir du moment où la résidente est venue effectivement y loger entre octobre et juin.

Pour récupérer la caution, il faut donc:

- habiter au Foyer entre octobre et juin
- **donner un préavis minimum d'un mois**
- n'avoir commis aucune dégradation dans le Foyer

DEPART: Les résidentes doivent annoncer leur date de départ à la direction par écrit au moins un mois à l'avance. Le jour du départ la chambre doit être libérée avant 10h. le samedi, ou avant midi tous les autres jours.

Pour les étudiantes qui partent en cours de mois, le prix sera calculé à la journée selon le tarif passager en vigueur ; il n'est pas possible de payer un « demi-mois » ou par semaine comme résidente. Le tarif passager étant plus élevé que le tarif résident, il vous revient quelquefois moins cher de payer le mois entier, même si vous partez quelques jours avant.

RENOUVELLEMENT : Les résidentes peuvent habiter le Foyer pour une deuxième ou une troisième année au maximum. Les demandes de renouvellement sont traitées en priorité mais la réadmission n'est pas automatique. Elle dépend du respect du règlement intérieur et de la ponctualité du paiement des frais d'hébergement. Sont pris en compte en particulier :

- le respect des autres résidentes
- l'attitude générale envers tout le personnel
- la propreté et la tenue de la chambre.

Les formulaires de demande de réadmission sont distribués aux résidentes au mois d'avril pour l'année universitaire suivante et les réponses communiquées au mois de mai..

ETE: Le Foyer étant repris par des groupes tous les ans au mois de juillet, **LES CHAMBRES DOIVENT ETRE COMPLETEMENT LIBEREES AVANT MIDI LE 30 JUIN DERNIER DELAI.**

III. SERVICES

Les différents services sont mis gratuitement à la disposition de toutes les étudiantes qui habitent le Foyer.

BIBLIOTHEQUE: Située au 5ème étage, elle est ouverte du 1er octobre au 30 juin de 9h. à 1h. du matin pour les résidentes du Foyer. Les horaires de prêt sont affichés sur la porte. Adressez-vous directement à la bibliothécaire pour vous inscrire et obtenir une carte de lecteur.

Il est formellement interdit de manger, boire, ou fumer dans la bibliothèque, ainsi que d'y donner rendez-vous à des gens de l'extérieur afin de respecter le calme nécessaire aux études. Dans le même esprit aucune communication téléphonique ne sera transmise à la bibliothèque.

TERRASSE ET SOLARIUM: Situés au 7ème étage, ils sont ouverts de 9h. à 23h;. La terrasse et le solarium sont strictement réservés aux résidentes du Foyer. Les appels téléphoniques ne sont transmis ni au solarium ni à la terrasse.

INTERNET : 4 ordinateurs au solarium et 2 ordinateurs à la bibliothèque sont à la disposition des résidentes pour un accès gratuit à l'internet. Les étudiants qui possèdent un ordinateur portable peuvent se connecter gratuitement à l'internet au solarium (avec un câble RJ45) ou à la bibliothèque (avec une carte WIFI). Les résidentes qui désirent profiter d'une connexion gratuite dans leur chambre peuvent le faire en demandant un adaptateur CPL au bureau de la directrice-adjointe contre une caution de 100 euros remboursée lorsque l'adaptateur et le câble d'origine sont restitués en état de bon fonctionnement. Pour le confort général de toutes, il vous est demandé de ne pas monopoliser les ordinateurs fixes et de ne pas laisser votre ordinateur personnel allumé en votre absence, ce qui ralentit le réseau pour tout le monde.

Les résidentes sont tenues de respecter la charte de l'utilisateur d'internet. Toute navigation sur internet doit respecter les lois en vigueur. Le téléchargement illégal et les actions de nature raciste, pornographique, ou criminelle peuvent entraîner des poursuites en justice et votre expulsion immédiate du Foyer.

Il est de la responsabilité de chacune d'assurer la sécurité de son ordinateur.

Le Foyer décline toute responsabilité en ce qui concerne :

- **les dommages éventuels provoqués par des virus informatiques.**
- **le paiement d'amendes ou les poursuites en justice pour les usages illégaux d'internet.**

TELEVISION: Située à l'entresol. Demandez la clef à la réception. Y ont accès les résidentes du Foyer. Le journal des programmes, Télérama, est à la disposition des résidentes à la réception. Consultez-le sur place.

CUISINES: De petites cuisines aux étages 1 à 5 et une cuisine au sous-sol équipées de plaques électriques, fours traditionnels et micro-ondes sont à la disposition des résidentes. Pour les repas confectionnés par elles-mêmes, les résidentes doivent disposer de leur propre matériel. Pour le bien de toutes, veuillez laisser ces endroits propres après utilisation.

Il est interdit de faire la cuisine dans les chambres.

REFRIGERATEUR: Il y en a un dans chaque chambre. Pour un meilleur fonctionnement, laissez le thermostat réglé sur la position 3. Les réglages plus élevés (5,6,7) entraînent un dégivrage plus fréquent et n'augmentent pas le froid à l'intérieur du réfrigérateur. Veillez à ce que la circulation de l'air par les grilles d'aération ne soit pas gênée: ne couvrez pas votre réfrigérateur d'un linge, d'une nappe, etc. Pensez à vider le réfrigérateur lorsque vous partez.

Il est interdit de stocker de la nourriture dans les secrétaires. La nourriture doit être conservée dans des boîtes étanches.

BAGAGERIE: Située au 1er sous-sol, elle est destinée à recevoir les valises et malles vides des résidentes durant l'année. Heures d'ouverture pour descendre ou récupérer vos bagages: du lundi au vendredi de 9h. à midi.

Lorsque vous quittez définitivement le Foyer, vous devez emporter tous vos bagages.

COFFRE: Vous pouvez y déposer argent ou papiers importants. S'adresser aux bureaux de l'entresol.

SECHOIR A CHEVEUX: Disponible à la réception.

FERS A REPASSER: Ils sont à votre disposition à la réception; rapportez-les aussitôt après usage.

Les services suivants sont aussi à la disposition des résidentes.

MACHINES A LAVER ET SECHE-LINGE: situés au 1er sous-sol. Les jetons sont vendus à la réception de 8h. à 20h. du lundi au vendredi. Les instructions d'utilisation sont affichées; lisez-les attentivement et appliquez-les dans l'ordre exact.

PLACARDS: Celles qui ont besoin de plus de place pour ranger leurs affaires peuvent louer un des placards qui se trouvent dans les couloirs. S'adresser à la Maîtresse de Maison. Une caution de clé de 15 € est exigée.

Lorsque vous quittez définitivement le Foyer, vous devez vider complètement les placards et rendre la clé à la Maîtresse de Maison.

HEBERGEMENT TEMPORAIRE DES VISITEURS: Adressez-vous aux bureaux de l'entresol pour réserver les places. Pendant l'année universitaire (octobre-juin), le Foyer ne peut pas héberger les hommes. Vos visiteurs doivent acquitter le prix de la nuit au tarif "passager."